

L'an deux mil onze, le trois août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Étaient présents :

Mmes GERNIGON et VERLET, Mrs, GUERIN, HENRY, NUGET, PERRICHOT, Adjointes
Mrs BOUWHUIS, BRICON, DANION, HAUPAS et Mr PIEL conseillers
formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés : Mrs Larcher Guy et Ruelland Gilles

Ayant donné pouvoir : Mr Guy LARCHER à Mr Dominique PERRICHOT

Mr PIEL Claude a été nommé secrétaire de séance

1 point sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Lancement d'une consultation de bureau d'études pour réaliser une étude de danger sur la digue des forges

AGENT EN CAE POUR L'ECOLE

Mr HENRY, adjoint, précise que les effectifs de l'école publique en maternelle ont beaucoup augmenté. Il propose de recruter un agent en CAE via la Communauté de Communes de Brocéliande. Le temps de travail de l'agent serait de 06h50 par jour scolaire, pour l'année scolaire 2011/2012.

La Communauté de Commune de Brocéliande se chargera du recrutement et mettra ensuite l'agent à disposition de la commune de Paimpont.

Il est précisé que ce poste ne peut pas être pérennisé pour le moment car on ne connaît pas l'évolution des inscriptions pour les années à venir et qu'il est donc préférable d'avoir recours à un CAE.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter la communauté de Communes afin de mettre à notre disposition un agent pour le service périscolaire dans le cadre des CAE pour une période de 6 mois éventuellement renouvelable une fois
- de fixer la durée de travail de l'agent sera de 06h50 par jour scolaire

TRANSPORTS SCOLAIRES : CHOIX DU TRANSPORTEUR

Mr HENRY, adjoint, précise qu'à partir de cette rentrée, la commune doit organiser le transport scolaire pour l'école primaire de Paimpont.

Une consultation a été lancée et 4 entreprises ont répondu :

noms	lieu	type	circuit	€/jours	nombre de jours	total
Linévia	La Gacilly	bus	2,00	87,39	142,00	12409,38
Taxi Gayet	Beignon	taxi	1,00	68,20	142,00	9684,40
Taxi Gayet	Beignon	taxi	2,00	55,00	142,00	7810,00
DETOC	Plélan	taxi	2,00	59,80	142,00	8491,60
Bourrée	Mernel	bus	1,00	100,00	142,00	14200,00
Bourrée	Mernel	bus	2	100	142	14 200,00

Coût total estimé pour 11 enfants transportés	11 176.00 €
Participation des familles	693.00 €
Subvention Conseil Général	7 202.25 €
Participation communale	10 280.75 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- retenir l'entreprise Gayet de Beignon (56) pour le circuit n° 1
- retenir l'entreprise Detoc de Plélan le Grand (35) pour le circuit n° 2

TRANSPORT SCOLAIRE : TARIF POUR ENFANT DOMICILIE HORS COMMUNE

Point annulé, l'enfant ne vient plus à l'école primaire de Paimpont

TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Mr HENRY, adjoint, précise que le Conseil Général d'Ille et Vilaine subventionne le transport scolaire. Il rappelle quelques critères pour l'obtention de la subvention :

- l'enfant doit être âgé de plus de 3 ans et être domicilié à plus de 3 kms de l'école.

Pour cela, une convention doit être signée entre la commune de Paimpont et le conseil général. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la dite convention

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL : AVIS SUR LA PROPOSITION DU PREFET

Mr le maire rappelle que la commune de Paimpont a reçu un courrier de monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine en date du 04 mai 2011 portant la notification du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) et demandant l'avis du conseil municipal.

Il est indiqué dans un second courrier de monsieur le Préfet en date du 1^{er} juillet 2011 que cet avis émis doit concerner en premier lieu les préconisations nous concernant directement.

Dans un second temps, il est possible de mettre des observations ou des propositions sur tout ou partie du projet.

Ce dossier a déjà été débattu lors de la commission finances du 28 juillet 2011 où chacun a pu s'exprimer et apporter ses observations.

Aujourd'hui, il convient au conseil municipal de se prononcer en donnant un avis sur ce projet.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis défavorable par 11 voix, 1 abstention et 1 favorable au nouveau projet de schéma de l'intercommunalité sur le département d'Ille et Vilaine présenté par Mr le Préfet..

Le conseil municipal souhaite apporter les observations et préconisations suivantes concernant la proposition de regroupement des 5 communautés de communes formant le pays de Brocéliande et l'avenir de notre communauté des communes de Brocéliande

L'actuel « Pays de Brocéliande », comportant les 5 communautés de communes, semble une unité territoriale adaptée à un certain nombre de projets...

D'ailleurs des coopérations se sont progressivement mises en place (tourisme, SCOT...), depuis plusieurs décennies pour les plus anciennes, très récemment pour d'autres et elles pourraient être complétées...

Par contre, un territoire aussi étendu nous paraît inadapté à la « gestion rapprochée » de certains dossiers (la petite enfance, le social en particulier...)

D'autant que « la logique » et « la cohérence » de la proposition semble s'arrêter au « milieu de la route » !

Pourquoi ne pas prendre en compte, dans « la restructuration des territoires », des communes limitrophes hors département .

Les élus pensent aussi que la RN 24 est structurante et qu'il est possible de coopérer avec les communes telles que Concoret, Beignon , Guer....

L'actuelle communauté de communes de Brocéliande, forte de plus de 15 900 habitants, avec une croissance démographique rapide depuis l'achèvement de la 4 voies Rennes-Lorient, est une entité ayant une forte identité. Elle possède des atouts complémentaires (économiques, touristiques, culturels) et son territoire « limité » mais déjà important permet une gestion efficace et rapprochée de l'essentiel des dossiers.

Quel est le devenir de cette structure intercommunale qui a atteint sa vitesse de croisière, tant au niveau des équipements économiques, que touristiques et culturels (Maison de Brocéliande, cinémas de Plélan le Grand et Bréal sous Montfort, base nautique, Zones d' Activités Economiques) ?

Pourquoi créer une « nouvelle structure » qui ne permettrait pas de répondre aux autres besoins de ce secteur (le social notamment), et qui nécessiterait de recréer des syndicats pour certaines compétences.

Les élus de Paimpont sont très inquiets sur l'avenir de la gestion de tous les équipements communautaires et notamment de la Maison de Brocéliande et du club nautique.

La lecture de votre proposition soulève de notre part de nombreuses incertitudes et inquiétudes tant sur la répartition des compétences, l'organisation des services, la répartition des financements tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement, la reprise de l'actif et du passif de chaque communauté.

Une « fusion forcée » risque de provoquer de « nombreuses cassures » !

Aussi, nous sommes défavorables au projet de fusion présenté par la CDCI et nous sommes pour le maintien en l'état du « périmètre de la C.C.B. »

Les élus de Paimpont souhaitent fortement que les huit communes qui composent la communauté de communes de Brocéliande demeurent pour pérenniser le travail, réaliser et valoriser les actions déjà en place et en cours.

CONVENTION DE SPECTACLE POUR LA SALLE ESPACE DE L'ETANG BLEU

Mr Nuget rappelle la présentation du spectacle programmé à l'Espace de l'Etang Bleu le 13 novembre 2011 qu'il avait faite en commission de finances du 28 juillet dernier.

La pièce jouée est « le clan des héritiers ». Une convention doit être signée stipulant notamment le prix des places, que la commune percevra 50 % des recettes à partir de la 301^{ème} place, que le forfait ménage est fixé à 100 €....

Après dé »libération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mr le maire à signer la dite convention.

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDES POUR REALISER UNE ETUDE DE DANGER SUR LA DIGUE DES FORGES

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2010 concernant le classement de la digue des Forges, des prescriptions ont été demandées aux communes de Paimpont et de Plélan le Grand.

Parmi celles-ci, une étude de danger du barrage des Forges est à réaliser avant le 31 décembre 2012. Aujourd'hui, cette étude devient urgente pour apporter des réponses en termes de sécurité.

Il convient de lancer une consultation de bureaux d'études pour la réalisation de cette étude de danger.

Décision du conseil municipal

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de lancer la consultation
- de solliciter une subvention au titre de la DETR
- de solliciter la délégation de maîtrise d'ouvrage auprès de la commune de Plélan le Grand
- d'autoriser Mr le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier

séance close à 22h 40